

Si Vertaizon m'était conté...

JANVIER 2009

ASEV-SIT

9ème Année

NUMERO 27

L'ANCIENNE ÉGLISE « NOTRE DAME DE VERTAIZON »

Le charme du site où elle est implantée, l'histoire dont elle a été le témoin depuis des siècles, en font un monument historique remarquable.

Elle a été dédaignée par certains, vandalisée par d'autres.

C'est son histoire que nous allons tenter de résumer pour la mémoire de demain et en hommage à ses constructeurs, à ceux qui l'ont sauvée, à ceux qui la maintiennent en l'état pour les générations futures.

Hommage aussi à ceux qui depuis plus d'un siècle l'immortalisent par la photo.

L'ANCIENNE ÉGLISE FLEURON DE NOTRE PATRIMOINE LOCAL

Ses fondations existent vraisemblablement depuis mille ans. En effet, un acte de donation en témoigne.

Voici ce qu'écrit M. Perrel dans la revue d'Auvergne n°464-465 de 1976

« Roric ou Rorgon, seigneur de Vertaizon, fait donation entre 1010 et 1030 sous condition que les moines de Sauxillanges y construiront un monastère. Les biens aliénés comprennent diverses propriétés, l'église de Chauriat et les deux églises de Vertaizon »

Problème: où était la deuxième église à cette époque ?

Ce n'est pas l'église de Chignat puisque Chignat était paroisse jusqu'en 1275. (voir n°21)

Ce ne pouvait pas être l'église de Paulhat le vieux actuellement à Pont du Château qui dépendait encore en 1060 de la paroisse de Vertaizon et qui avait été l'objet d'une donation à l'abbaye de Chantoen de Clermont qui fit remise à l'église de Vertaizon d'une redevance de 80 septiers de blé.

Ce ne pouvait être l'église de Ste Marcelle puisque

AU PROGRAMME ...		DANS CE NUMERO ...	
Editorial	page1	Les armoiries de Vertaizon	page 7
L'ancienne église	page 1 à 5.	La foire de Chignat en danger ?	page 8
Le lavoir de Paulhat	page 6	Les avez vous reconnus	page 8

. par un acte de 976, Etienne II 46^{ième} évêque de Clermont et son frère font donation au monastère de Sauxilanges des trois églises de Chauriat dont Ste Marcelle

Enigme !

L'abbé Pelletier indique dans ses notes historiques sur Vertaizon :

« à coté de l'ancienne église se trouvait une chapelle, une vicairerie, celle de saint Blaise, elle n'est pas sur la carte de Cassini mais elle existait (voir pouillé de Bruel et celui d'Alliot) »

Aucune ruine de cette chapelle n'a été trouvée à ce jour. On pourrait penser que l'ancienne église a été construite à partir des fondements de cette chapelle. Ceci expliquerait la présence de fûts de piliers et autres vestiges à l'intérieur du bâtiment.

On pourrait donc penser que l'ancienne église souvent remaniée a bien des fondations du 10^{ème} siècle.

Pendant des siècles l'église de Vertaizon, bien assise sur son piédestal, ne fait pas parler d'elle. Trouvera-t-on un jour des documents ?

Nous savons qu'elle était très importante. Elle faisait partie du domaine de l'évêque: dix chanoines et un prévôt, officiaient en son sein depuis 1249 et cela jusqu'en 1789. Elle était administrée par un curé et un vicaire.

A la fin du 19^{ème} siècle, l'état de cette église était plus que lamentable

voire dangereux.

Le curé de l'époque, Pabot, lança l'idée de la construction d'une nouvelle église.

C'est le 28/2/1888 que le conseil municipal, à la demande du maire Déliard décide de faire réparer l'ancienne l'église en attendant la construction de la nouvelle, la chapelle dans le bourg étant trop petite et tombant en ruines.

(L'abbé Pelletier, dans ses notes historique fait état de la construction en 1682 de cette chapelle dédiée à ND de pitié.)

Les réparations étant terminées, le 6/ 6/1888, le conseil décide la réouverture de l'église.

C'est après bien des péripéties parfois rocambolesques que la première pierre de la nouvelle église fut posée le 16 novembre 1890 à l'emplacement de la chapelle. L'inauguration eu lieu le 21 août 1892 en présence de J.P Boyer, évêque de Clermont.

L'ancienne église fut donc abandonnée, pillée. Peu à peu elle présenta des dangers, le site étant toujours aussi visité.

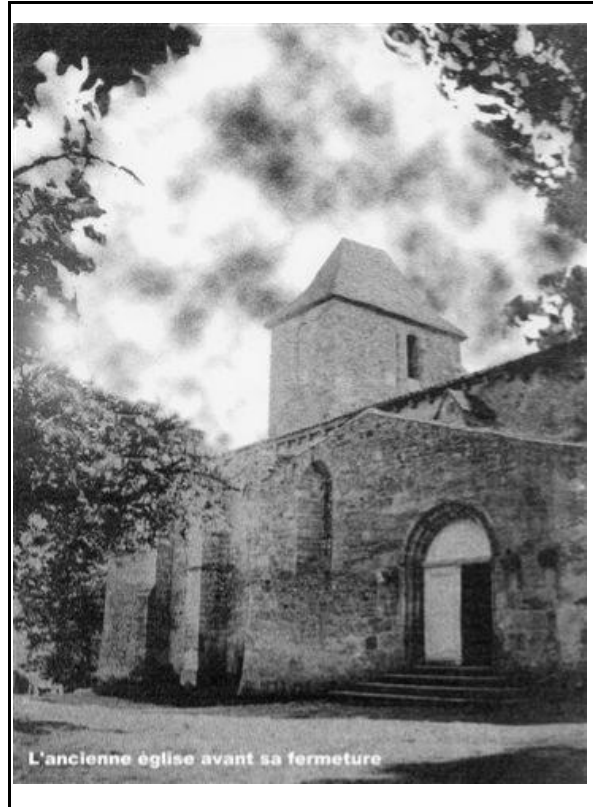
Le 20 décembre 1892 le Docteur Dourif membre de l'Académie des sciences Belles Lettres et Arts de Clermont- Ferrand visita l'ancienne église et en fit un compte rendu dans le bulletin historique et scientifique de l'Auvergne(n°7et8 de 1893) Voici

quelques passages de son intervention :

« Devant nous se dresse la vieille église, destinée à disparaître lors même que la main des hommes ne viendrait pas hâter l'action destructrice du temps..... Au premier abord, il est facile de constater que cet édifice assez modeste, a nécessité de fréquentes réparations dont chacune porte l'empreinte du temps où elle a été effectuée... Il faut sans doute attribuer à des causes naturelles le défaut de solidité d'une construction qui a été si souvent remaniée..... On constate, en effet, du côté de l'est et du nord, une grande portion de muraille avec corniche et corbeaux de l'époque romane, de même qu'une porte en avant de laquelle a été élevé une construction au centre de laquelle s'ouvre une porte en ogive.

Le mur du couchant est beaucoup plus moderne, percé d'une porte et d'une fenêtre ogivale. Au-dessus de cette porte, vers le milieu et en dehors du cintre, du côté nord et au dessus de la fenêtre, on remarque trois écussons de forme ogivale aux armes de Vassel, qui sont de Vair. Ce qui permet de penser qu'un seigneur du voisinage de la famille de Vassel a contribué notablement à cette construction, et il ne me semblerait pas téméraire de l'attribuer au chanoine Berton de Vassel,

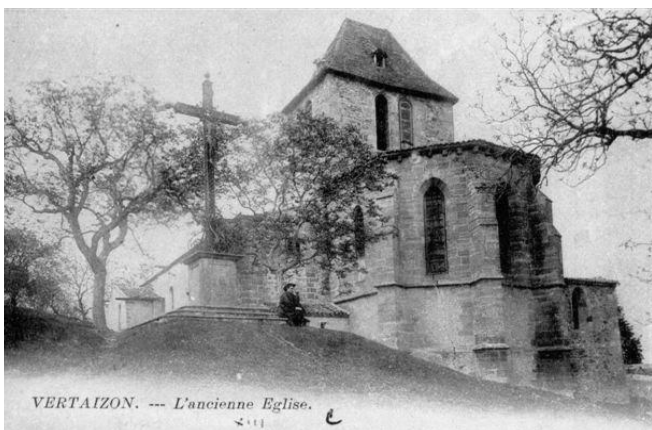
L'intérieur, récemment démeublé,



L'ancienne église avant sa fermeture

présente un aspect lamentable. La voûte, absente depuis longtemps, a été remplacée par un toit grossier à poutres visibles. Les murailles, comme au dehors, portent des traces de nombreux remaniements, avec des colonnes presque toutes tronquées et pilastres de différents styles..... »

C'est le 29 mars 1899 que par arrêté préfectoral l'ancienne église est définitivement désaffectée. Le conseil municipal après en avoir pris connaissance décide que l'ancienne église sera conservée jusqu'à nouvel ordre dans l'état où elle se trouve actuellement, toutefois, comme dans cet édifice il se trouve une quantité assez considérable de dalles nécessaires à l'entretien des caniveaux, aqueducs et ponceaux de la commune, ces matériaux seront enlevés par les soins du Maire pour les dits besoins.



VERTAIZON. --- L'ancienne Eglise.

L'ancienne église (suite)

Vers 1900, la municipalité animée par Monsieur Verny décida sa démolition. Le travail fut confié à des maçons de Vertaizon. Rapidement, des protestations eurent lieu... Des habitants, la société artistique de la Loire et du Touring Club demandèrent au Préfet le 29 octobre 1904 que soit arrêtée la destruction.

5 Novembre 1904 lettre du préfet lue au conseil demandant l'arrêt de la démolition de l'ancienne église.

Le conseil décide de demander le classement de l'église aux monuments historiques

(Le texte suivant est tiré du livre de M. Dauzat)

Le 19 novembre 1904 Mr Ruprech, architecte en chef fut désigné par le Préfet pour évaluer la valeur artistique de ce « monument » et ce n'est que le 29 août 1905 qu'il transmit son rapport.

Voici la fin de ce document :

« En résumé, à mon avis, l'église de Vertaizon n'a jamais eu que peu d'intérêt artistique, de plus elle a subi à



différentes époques des modifications qui l'ont dénaturée. Elle ne mérite donc pas d'être classée.

J'ajoute cependant qu'il est toujours fâcheux de voir disparaître un monument qui nous a été légué par le passé, car même lorsqu'il n'a pas de valeur artistique, il est respectable par les souvenirs qu'il évoque. A ce titre, on pourrait donc regretter que la municipalité de Vertaizon persistât dans son dessein d'anéantir ces restes »

signé : RUPRECH

La démolition fut définitivement arrêtée et à plusieurs reprises des municipalités demandèrent son inscription aux Beaux arts.

En 1926 elle fut inscrite à l'inventaire des monuments historiques. mais abandonnée, pillée, subissant les



intempéries elle devint au fil du temps une immense ruine, et de nouveau menacée de démolition.

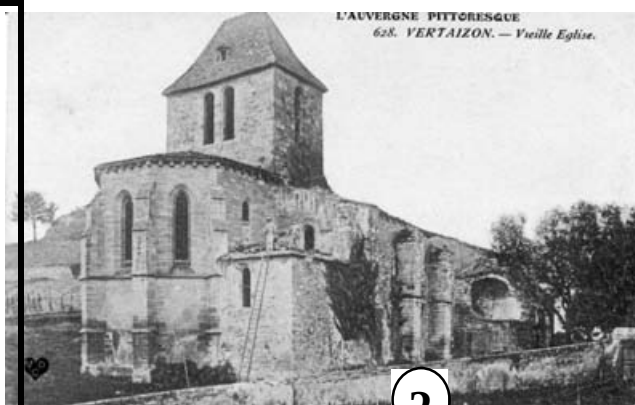
Ce monument historique vit sa sauvegarde débiter seulement en 1973.

EN IMAGES ... LA LENTE AGONIE DE L'ANCIENNE EGLISE

juillet 1909 ?



1



2



3



4



5



6



7



8

LE LAVOIR DE PAULHAT

Un peu d'histoire

La commune, ayant l'intention de changer la destination de la fontaine de Paulhat en y établissant un lavoir, dût délibérer le 9 mai 1833 sur les réclamations de propriétaires, dont le maire Vigeral. Ceux -ci, sans s'opposer à la réalisation du lavoir, demandaient le maintien de leur droit d'eau.

Du compte-rendu copieux de cette réunion on apprend que :

« Par délibération de l'assemblée générale des habitants de Vertaizon, du 20 avril 1748, une partie de l'eau de la fontaine fut concédée au Sieur Cledière Gabriel, chirurgien à Vertaizon, soit pour l'irrigation d'un pré, soit pour l'alimentation d'un roudoir qu'il veut réaliser. »

Le 12 mai de la même année, l'assemblée générale des habitants de Bouzel prit une délibération dans le même sens, à savoir ;

« de temps immémoriaux, la famille Vigeral avait l'usage de l'eau de cette fontaine pour l'irrigation et l'alimentation de ses roudoirs »

Cette famille s'empessa de se pourvoir auprès de l'intendant de la province d'Auvergne pour réclamer ses droits, requête accompagnée de signatures de notables de Vertaizon et Bouzel.

Le 15 juin 1748 une ordonnance de M. l'Intendant cassa et annula les deux délibérations, débouta le sieur Cledière et ordonna que la famille Vigeral continue à jouir de l'eau, avec à sa charge l'entretien de la fontaine

Toutes les pièces relatives à cette contestation ont été déposées le 12 mai

1749 au notaire de Vertaizon M.Drevon et au notaire de Clermont M. Peyrol.

Le conseil, après avoir examiné attentivement la question, reconnaît les droits qui sont acquis par cette famille et déclare qu'en construisant ce lavoir la commune les respectera.

Dés le 26 juillet 1829 un devis estimatif pour réaliser le lavoir a été dressé.

Le 30 avril 1832 le devis fut approuvé.

C'est après 1833 que le lavoir fut réalisé (date inconnue)

4 août 1843 décision de construire un hangar sur le lavoir

5 mai 1845 un budget est voté pour construire un abri pour mettre les lessiveuses.

Le lavoir de Paulhat est une pièce de notre patrimoine, c'est, hélas bien tardivement que nous en prenons conscience.



1947 une terrible sécheresse fit que toutes les fontaines de Vertaizon furent asséchées. Les viticulteurs furent contraints de faire « l'alambic » au lavoir de Paulhat. Sur cette photo on distingue les structures du lavoir.

Les armoiries de VERTAIZON

Ce blason date de la première croisade de 1096 à 1099

Il est composé d'un écusson en forme d'ogive surmonté d'une couronne.

Cette couronne avec ses tours indique que le seigneur de Vertaizon possède un château féodal. Dans l'ogive, la croix des croisés surmontée d'une fleur de lys, emblème de la royauté.

Deux lettres M= 1000 et C= 100 soit 1100, en dessous les croissants

représentent l'orient et les trois étoiles les rois mages.

Le seigneur de Vertaizon est peut-être Eustorg à cette époque.

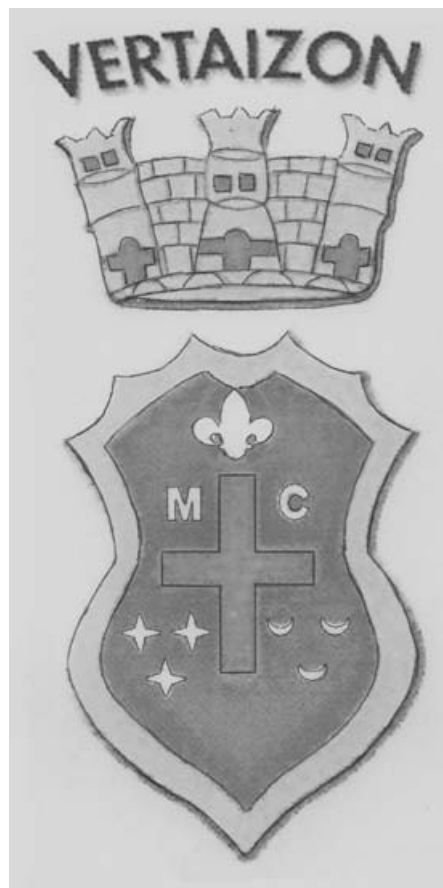
Ce blason apparaît au début du 18^{ème} siècle en mairie et sur quelques maisons ; on ne sait rien sur son origine. Aucune trace dans les archives, il n'est pas à l'inventaire de l'armorial de France, il n'est pas en préfecture où sont représentés tous les blasons du département

Enigme !...

ARMES DE LA VILLE DE VERTAIZON



TELLES QU'ELLES APPARAISSENT DANS LES DOCUMENTS MUNICIPAUX



LA FOIRE DE CHIGNAT EN DANGER

Suite à la lettre du 21 avril 1899 des propriétaires du château de Chignat (la famille Chamerlat) au Préfet demandant l'autorisation de clôturer leur propriété.

Le conseil municipal de Vertaizon s'est réuni le 3 juin 1899 et a délibéré sur cette demande afin qu'à l'avenir, qui que ce soit n'ait la prétention de restreindre les servitudes dues à la commune de Vertaizon, même par les propriétaires du château de Chignat.

"Considérant que de temps immémoriaux, la foire de Chignat qui a lieu du 7 au 10 septembre inclusivement s'est toujours tenue sur les terres dépendant du château de Chignat, notamment sur les parcelles comprises sous les n° 135 section F et 2, 3, 29, 30, 207, 212 et 213 section G

Considérant que la foire de Chignat est une des plus ancienne de la région, créée dans les temps les plus reculés et que jamais aucune difficulté n'est survenue au sujet de l'emplacement de cette foire entre la commune de Vertaizon et les propriétaires tributaires du château de Chignat dont les principaux ont été M,M,Laville de Chignat; Theallier des Moulins; Chamer-

lat, appelé aujourd'hui de Chamerlat

Considérant qu'en autorisant les propriétaires du château de Chignat à clore leur propriété comme ils le désirent ce serait supprimer à leur profit et arbitrairement la foire de Chignat, ce qui nuirait considérablement à la commune de Vertaizon, au commerce local et régional.

Considérant que ce serait spolier indûment la commune, rejette à l'unanimité l'autorisation demandée par les propriétaires actuels du château de Chignat et prie M. le Prefet de veiller à ce que les intérêts de la commune de Vertaizon, soient scrupuleusement sauvegardés et que ses droits soient intégralement respectés.

Le conseil municipal émet ensuite le vœu que les propriétaires du Château de Chignat ne prélèvent aucun droit de place sur les marchands étalagistes, débitants, commerçants, etc. comme du reste cela se pratiquait autrefois ainsi que des vieillards de la commune l'attesteront au besoin. Alors que la commune de Vertaizon n'avait pas eu l'honneur d'avoir à la tête de son conseil, m.Theallier Desmoulins, ancêtre des Chamerlat actuels.

Le conseil émet encore le vœu que le règlement de la foire de Chignat soit uniquement établi par la municipalité de Vertaizon et à cet effet le conseil nomme une commission qui sera composée M.M.Verny maire; Mesnier adjoint etc..."

les avez vous reconnus?... (photo du N° 26)

Haut gauche

1°rang :

Inconnu ; Roger Dohierier ; Gaby Fourvel ; Renée Boussichas ;

Monique Chaumont

2°rang :

Marguerite Laire ; Jeannine Duteil ; Régine Teillot ; Josette Dulier

3°rang :

Inconnu; Andrée Guillaume; Roger Fournet; Francisca Nevers ; Paul Coissard ; Paulette Aymard ; Dédée Dégoile.

4°rang :

Maurice Quinton; Guy Francon; Odette Boisson; Georgette Fournet; Andrée Laire ; Paul Vigeral ; Andrée Fournier; Marcel Guillaume; Jean Menier